



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AVIS PUBLIC
CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

(Article 555 Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)

Je, soussignée, Kathy Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie :

- ⇒ Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement 538-2021 décrétant une dépense et un emprunt de 686 237 \$ pour des travaux de réfection électrique de la remontée électrique T1 RBQ #296 du Mont Lac-Vert et à des travaux ciblés d'entretien sur diverses composantes des remontées est de deux mille trente-sept (2 037).
- ⇒ Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de deux cent quinze (215).
- ⇒ Que le nombre de signatures obtenues est de deux cent cinquante-neuf (259).

Je déclare que le règlement d'emprunt numéro 538-2021 n'obtient pas l'approbation par les personnes habiles à voter.

Donné à Hébertville le 2 août 2021

Kathy Fortin
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière
par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Kathy Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de ville, à l'Église, au bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal et ce en date du 2 août 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 2^{ème} jour d'août 2021.

Kathy Fortin
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière
par intérim